

Règlement intérieur de l'Internat

Préambule :

L'Internat Baudelaire est mutualisé entre trois établissements :

- Le Lycée Général et Technologique Charles Baudelaire de Cran-Gevrier
- Le Lycée des Métiers Les Carillons de Cran-Gevrier
- Le Lycée Professionnel Amédée Gordini de Seynod

Les élèves – pendant leur séjour à l'internat – sont donc soumis à deux règlements intérieurs : celui de l'établissement qu'ils fréquentent et le présent règlement d'internat. Ils sont placés sous la responsabilité du Chef d'Établissement et des personnels en charge de l'encadrement de l'internat du LGT Charles Baudelaire.

Les élèves intègrent un bâtiment leur assurant un hébergement de qualité et de bonnes conditions de travail.

L'internat est un service proposé aux familles qui correspond, pour l'élève demandeur, à un réel besoin attesté par sa présence durant toute la semaine.

Il fonctionne du lundi soir 17h30 (du dimanche soir 20H00 pour les élèves de Baudelaire qui y ont été admis sur demande de la famille) au vendredi matin 7H30.

L'accès à l'internat est strictement réservé aux internes et au personnel d'encadrement et d'entretien.

Tout élève interne doit impérativement avoir une famille d'accueil ou un correspondant adulte, clairement identifié, résidant sur l'agglomération annecienne, et en indiquer au lycée les coordonnées dès l'inscription.

Le rôle du correspondant consiste à assurer la liaison avec la famille de l'élève et à pouvoir s'y substituer en cas avéré d'urgence ou de force majeure. Il peut être ainsi amené à :

- héberger l'élève en cas de fermeture exceptionnelle de l'internat
- prendre en charge l'élève malade ou exclu temporairement de l'internat avant qu'il ne soit récupéré par sa famille
- récupérer l'élève et l'héberger au retour tardif d'une sortie pédagogique ou d'un entraînement (horaires aménagés) survenant après les heures de fermeture de l'internat.

Horaires :

- 17H30 : Ouverture de l'internat et appel des élèves en fonction du régime de sortie.
- 18H20 - 19H : Repas au self obligatoire (1^{er} appel). L'heure maximum de retour dans les chambres est 19H25.
- 19H30 - 21H (Baudelaire) – 20H30 (Gordini et Carillons) : Étude surveillée obligatoire pour tous (2^{ème} appel).
- 21H : repas différés (nécessite autorisation écrite préalable ponctuelle ou à l'année)
- 21H45 : tous les élèves doivent être dans leurs chambres et ne sont plus autorisés à quitter leur étage (3^{ème} appel).
- 22H : extinction des feux (usage des téléphones et des douches interdit).
- 7H : lever des élèves.
- 6H45 - 7H45 : Petit déjeuner.
- 7H30 : FERMETURE des dortoirs.

NB : le mercredi, OUVERTURE de l'internat dès 13H30.

Organisation des rentrées, sorties et absences:

FERMETURE :

L'Internat est fermé les jours fériés, ainsi que les veilles de jours fériés.

ACCUEIL :

- Dimanche soir (y compris veille de retour des vacances) pour les élèves de Baudelaire inscrits en début d'année : Accueil entre 20H et 21H45. Le repas du soir n'est pas assuré.

En cas d'absence d'un élève inscrit le dimanche, il est impératif que la famille contacte l'internat par mail avant 20H00 ou par téléphone entre 20H et 21H.

NB : le dimanche, une fois rentré à l'internat, aucune sortie ne sera possible pour les élèves

- Lundi soir, 17H30 pour les autres élèves

SORTIES :

Toute sortie devra être demandée au moins 24h à l'avance et par écrit par les responsables légaux (courrier, courriel sur le mèl de l'Internat). Toutes les demandes seront soumises à l'appréciation des CPE. L'horaire maximum de retour à l'Internat est fixé à 21H.

Sortie exceptionnelle : Les jeunes peuvent être autorisés à sortir pour répondre à des obligations particulières (rendez-vous médical, sortie avec les parents, retour tardif etc.). Pour chaque sortie, la demande sera faite par écrit 24H avant auprès des CPE, ceux-ci se réservant le droit de contrôler la demande auprès des familles.

Sortie pour activités sportives ou culturelles régulières : autorisée jusqu'à 21H. Les internes peuvent, à cette occasion, bénéficier d'un repas différé à leur retour servi à 21H. La demande de sortie sera adressée aux CPE en début d'année : *un document type vous sera remis et devra être signé par l'organisme ou le club sportif et rendu à un CPE.*

Sortie scolaire encadrée par un professeur ou le CRR : l'élève interne pourra rentrer à l'internat jusqu'à 22H30 à la condition que la sortie ait été au préalable autorisée par la famille et par l'établissement (Retour autorisé à 23H00 uniquement pendant la Semaine Culturelle).

ABSENCES :

Toute absence doit être signalée par écrit (courrier, mail) par les responsables légaux, le téléphone restant exceptionnel.

COORDONNÉES INTERNAT :

- Téléphone(s) : 04.50.69.58.63 / 07.54.80.12.51
- Mèl : vie-scolaire2.0741418P@ac-grenoble.fr

Bagagerie (ne concerne que les élèves de Baudelaire) :

Bagagerie de l'Internat ouverte le lundi de 7H30 à 8H15 et à partir de 17H30 le soir.

Le vendredi matin, les internes doivent descendre leurs affaires à la bagagerie du Lycée Baudelaire à 7H30. Pour les autres jours les élèves utilisent la bagagerie du Lycée Baudelaire aux horaires indiquées en Vie Scolaire.

Accès aux chambres :

Une clé individuelle de chambre est confiée à chaque jeune contre dépôt d'une caution de 50 € (prix de rachat en cas de perte). Elle ne peut être prêtée et devra être restituée en fin d'année au moment de l'état des lieux. Chaque occupant a l'obligation de fermer à clé la porte d'accès s'il est le dernier à quitter la chambre afin d'éviter les dégradations ou vols.

Il est déconseillé aux jeunes d'apporter des objets de valeur et des sommes importantes. En cas de nécessité, tout objet ou affaire de valeur doit être stockée dans l'armoire personnelle, cadenassée. Toute perte doit être signalée immédiatement. Tout objet trouvé doit être remis aux personnels de surveillance. L'établissement n'est pas assuré contre le vol d'objets personnels.

La mixité dans les étages n'est pas autorisée.

Tenue des chambres et des salles d'eau :

Les chambres et salles d'eau sont sous la responsabilité de leurs occupants. Ils sont collectivement responsables de leur bonne tenue et de leur rangement. Du matériel de nettoyage est laissé à disposition des élèves.

Un état des lieux est rempli à l'entrée et au départ des internes. Le mobilier ne doit pas être déplacé. En cas de dysfonctionnements ou de dégradations constatés, ceux-ci doivent être immédiatement signalés au personnel de surveillance. Les familles seront tenues responsables financièrement des dégâts occasionnés.

Les chambres sont réservées au repos et au travail personnel. Les appareils susceptibles de troubler le calme ne sont pas autorisés. Chaque interne doit avoir à l'esprit qu'il ne doit pas représenter une gêne pour les autres.

Le matin, les chambres doivent être laissées dans l'état suivant (à défaut, les élèves seront mobilisés sur leur temps libre) :

- Lit fait
- Lumières éteintes
- Armoire fermée avec un cadenas
- Affaires personnelles rangées dans l'armoire
- Affaires de toilettes rangées

- Papiers et autres ramassés

Afin de faciliter l'entretien des chambres, il est demandé aux élèves de ne rien laisser trainer au sol.

Pour des raisons de sécurité, l'utilisation d'appareils électriques tels que bouilloires et cafetières n'est pas autorisée. Pour des raisons d'hygiène, la consommation et le stockage de denrées alimentaires sont interdits dans les chambres.

L'affichage de posters ou photographies personnelles peut être autorisé par les CPE sous réserve que cela reste discret, respectueux des principes de neutralité et de laïcité en vigueur au lycée, et que cela puisse être retiré sans dommages pour les locaux.

Santé :

L'internat ne bénéficie pas de service médical. Seul un service infirmier (trois soirées dans la semaine) est assuré. Lorsqu'un jeune a besoin d'un diagnostic médical, il est fait appel à SOS médecin ou au SAMU qui prennent les décisions nécessaires sur la suite à donner. L'ensemble des frais est à la charge des familles qui en régleront directement le montant aux prestataires.

Les jeunes sous traitements médicaux doivent se signaler obligatoirement auprès de l'infirmière du lycée.

ATTENTION : En cas de nécessité d'évacuation d'un élève malade ou dont l'état ne permet pas le maintien à l'internat, la famille devra prendre ses dispositions pour venir rechercher le jeune, idem en cas d'évacuation auprès de l'hôpital.

Sécurité :

Des consignes d'évacuation sont affichées à chaque étage et dans chaque chambre. Chaque jeune doit en prendre connaissance et doit les appliquer avec rigueur pour sa sécurité et pour celle des autres.

La sécurité des personnes est primordiale à l'internat et tout manquement aux règles de sécurité peut être assimilé à une mise en danger de la vie d'autrui.

Règlementaire :

En cas de problèmes de comportement ou de non-respect des règles de vie à l'internat, les CPE se réservent la possibilité d'effectuer des changements de chambre en cours d'année.

Si nécessaire, les punitions et sanctions prévues dans le règlement intérieur de l'établissement d'affectation peuvent être prononcées par son chef d'établissement, sur demande du proviseur du LGT Charles Baudelaire.